



AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 478-21 ÉTABLISSANT LES
TARIFS POUR CERTAINS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2021**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Massueville, qui s'est tenue le lundi 1^{er} février 2021, les membres du Conseil ont adopté le règlement numéro 478-21 établissant les tarifs pour certains biens et services municipaux pour l'exercice financier 2021.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Massueville, situé au 246, rue Bonsecours à Massueville, durant les heures régulières d'ouvertures où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou le site Web de la municipalité www.massueville.net.

Donné à Massueville, ce 4^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un.

La secrétaire-trésorière adjointe,

Andrée Gagné